



Syndicat Mixte  
pour l'Aménagement Hydraulique  
des vallées du Croult et du Petit Rosne

**Le service public  
de vos rivières**

⋮  
**IDÉE  
EAU**

⋮

Numéro :

**52**

**Avril 2023**



## **Risque inondation : quels moyens pour le réduire ?**

**Curage des canalisations  
Mise en conformité des biens immobiliers  
Eaux usées : source de chaleur inépuisable**



Chères lectrices, chers lecteurs,



## Édito



Benoît Jimenez  
Président du SIAH  
Maire de  
Garges-lès-Gonesse

L'arrivée de la période estivale est généralement une période propice notamment aux activités de plein air, à la détente et aux loisirs.

C'est aussi, pour le SIAH, la période la plus sensible du point de vue du risque inondation sur les 35 communes qui composent le territoire d'action de notre syndicat de rivière.

Fort de plus de 75 ans d'histoire en matière de protection des personnes et de biens, le SIAH met en œuvre pour assurer cette mission essentielle de service public, un mélange complexe d'ouvrages de rétention, de zones humides, d'outils informatiques toujours plus performants, et d'équipes spécialisées notamment en hydraulique.

Ce sont ces moyens, mis en œuvre au quotidien, 7j/7, 24h/24, pour votre protection, que je vous propose de découvrir dans ce nouveau numéro d'Idée Eau.

Bonne lecture et très bel été !



### **Astreinte 24h/24h - 7j/7j**

Le S.I.A.H. met à votre disposition un répondeur d'astreinte.

En cas d'urgence liée à un problème de pollution ou d'inondation, vous devez composer le :

**01 39 86 06 07**

et laissez un message précis sur le répondeur, sans oublier de bien spécifier vos coordonnées.

Le répondeur automatique alertera l'agent d'astreinte qui vous rappellera immédiatement et prendra toutes dispositions pour donner suite à votre appel.

# Le SIAH en bref

**Le SIAH est un service public qui poursuit deux objectifs : la restauration écologique descours d'eau et la réduction du risque inondation. Le territoire d'action du SIAH, d'une superficie de 20.000 hectares, correspond aux bassins versants des rivières du Croult et du Petit Rosne sur lesquels se répartissent 35 communes.**

## **Restaurer durablement la qualité des rivières**

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés. Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.

## **Favoriser le retour d'une biodiversité**

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des rivières après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

## **Limiter les risques d'inondation**

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle pertinente inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.

## En savoir +



**SIAH Croult et Petit Rosne**

> <https://www.siah-croult.org>



**La station du SIAH**

> <https://www.lastationdusiah.fr>



**Facebook**

> <https://www.facebook.com/siahcroult>



**Youtube**

> <https://www.youtube.com/channel/UCMB-UJDhYOKx8UQSSc7Vtjw>



**LinkedIn**

> <https://www.linkedin.com/in/siah-du-croult-et-petit-rosne-427b3a229>



**Twitch**

> [https://www.twitch.tv/siah\\_stream](https://www.twitch.tv/siah_stream)



Idée Eau : rue de l'Eau et des Enfants 95500  
Bonneuil-en-France  
Directeur de la publication : Benoit Jimenez  
Rédacteur en chef : Eric CHANAL  
Rédacteurs : Service communication  
Téléphone : 01 30 11 15 15  
E-mail : [info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)

Impression : Pour préserver l'environnement, ce magazine est  
imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.  
Tirage : 140 000 exemplaires  
Imprimerie : Groupe Morault - Imprimerie de Compiègne  
ISSN 1635-4788  
Conception graphique et mise en page : ACRV - [www.acrv.fr](http://www.acrv.fr)  
Photos : D.R. - Shutterstock - SIAH



Service public

# Curage

## des canalisations

Le curage des canalisations consiste à nettoyer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, à l'aide d'un jet à haute pression. Cette technique permet de décoller les déchets qui sont accrochés aux parois de la canalisation et qui, à la longue, réduisent le diamètre du réseau, pouvant même aller jusqu'à la création d'un bouchon, empêchant alors l'écoulement des effluents.



 Tête de curage

Il existe deux types de curage : le préventif et le curatif. Le curage préventif consiste à nettoyer la canalisation avant que ne se crée une obturation. Il s'agit de zones identifiées comme à risque et dont le traitement préventif permet d'éviter une opération ultérieure plus coûteuse. Le curage curatif quant à lui, comme son nom l'indique, permet de déboucher la canalisation afin de rendre à celle-ci sa fonctionnalité.




**Vous souhaitez participer au bon entretien des canalisations ?**  
Consultez notre plaquette d'information sur les bonnes pratiques :  
➤ [www.siah-croult.org/nos-plaquettes](http://www.siah-croult.org/nos-plaquettes)



Le curage s'effectue par le biais de jets d'eau à haute pression qui sont diffusés par une « tête de curage » à l'intérieur de la canalisation.

#### En savoir +

 En vidéo :  
**Au coeur du SIAH :  
Le curage des canalisations**

➤ <https://youtu.be/dF1hTGq42E>



**i** Info pratique

## Vous vendez votre maison ?

**Pensez à faire vérifier  
vos raccordements  
d'assainissement.**

Les réseaux d'assainissement dans l'Est du Val d'Oise sont de type séparatif, c'est-à-dire qu'il existe un réseau de canalisations pour les eaux usées et un réseau de canalisations pour les eaux de pluie.

Lors de la vente d'un bien immobilier, le propriétaire est dans l'obligation d'effectuer une vérification de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales. Il arrive souvent, en effet, que des erreurs de branchements aient été commises lors de la construction du logement ou durant des aménagements ultérieurs. Il s'agit de vérifier qu'il n'y ait aucun vice de forme et d'en apporter la preuve lors de la vente.



Plaquettes d'informations « **Comment bien préparer sa visite de contrôle de bonne séparation des eaux ?** » et « **Mise en conformité des habitations : subventions** »

› [www.siah-croult.org/nos-plaquettes](http://www.siah-croult.org/nos-plaquettes)

## En quoi consiste ce contrôle ?

Une simple demande en ligne sur le site [www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org) permet d'obtenir sur rendez-vous le passage de techniciens spécialisés. Chaque évacuation d'eaux usées ou pluviales est alors vérifiée dans le but de fournir au demandeur un certificat indiquant que son habitation est conforme, ou pas, selon le cas.

Dans le cas d'un logement non conforme, des travaux de mise en conformité lui seront demandés. Une fois les travaux réalisés et l'habitation validée comme conforme, des subventions de la part du SIAH et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie peuvent être obtenues sous certaines conditions.

### En savoir +

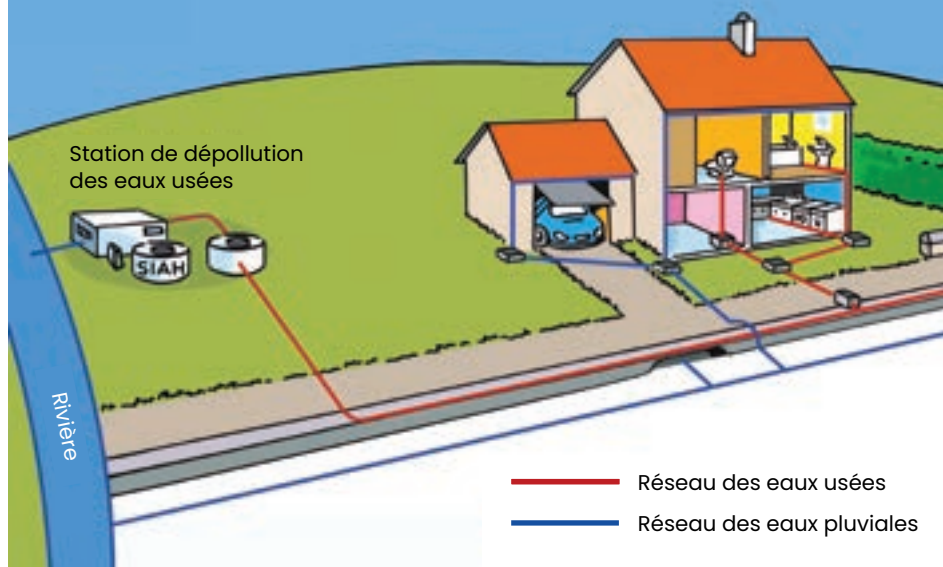
▶ En vidéo :

**Au cœur du SIAH :  
Un certificat pour de bons  
branchements**

▶ <https://youtu.be/FwJ-Tsjy6wU>



La maison représentée ici est correctement raccordée. Les eaux pluviales sont bien acheminées vers la rivière et les eaux usées, nécessitant une dépollution, sont bien dirigées vers la station de dépollution.





Focus



## Risque inondation :

# Quels moyens pour le réduire ?

Le printemps est arrivé ! Cette saison d'effervescence et de renouveau est également associée aux précipitations et aux orages. Par le passé, ces événements météo ont causé des inondations importantes. Face à ce phénomène, quels sont les moyens et les actions mis en œuvre, aujourd'hui, pour réduire le risque inondation et à l'inverse, quels sont les facteurs qui l'accroissent et pourquoi ?



**109 bassins de retenue** répartis sur le territoire avec une **capacité de rétention totale de 1,8 millions m<sup>3</sup>**.  
Soit **480 piscines olympiques**.



## Bassin de rétention : qu'est-ce que c'est ?

Comme son nom l'indique, c'est un dispositif, souvent à ciel ouvert sur le territoire du SIAH, dont le but est de retenir et de stocker temporairement l'eau de pluie avant de la rejeter, à débit contrôlé, vers la zone protégée par cet ouvrage.

Lorsqu'un tel ouvrage est situé sur un réseau de collecte d'eaux pluviales, on parle généralement de bassin de rétention ou de stockage. Lorsque ce principe est appliqué en bordure de rivière, on parle alors plutôt de zone d'expansion de crue.

Ces espaces, même conçus à l'origine dans un but hydraulique de réduction du risque inondation, concilient aujourd'hui bien souvent les enjeux d'inondation et d'écologie, tout en constituant des espaces de loisir : promenade, vélo, observation de la nature...



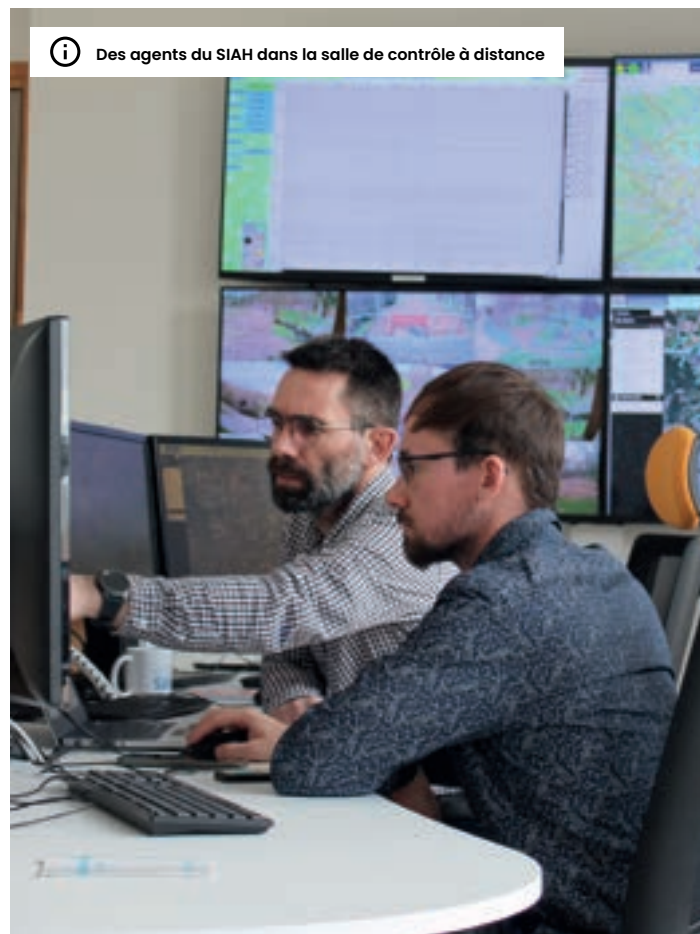
**i** Bassin de rétention  
hors période orageuse

**i** Bassin de rétention  
en période orageuse

## Les moyens complémentaires aux bassins de retenue

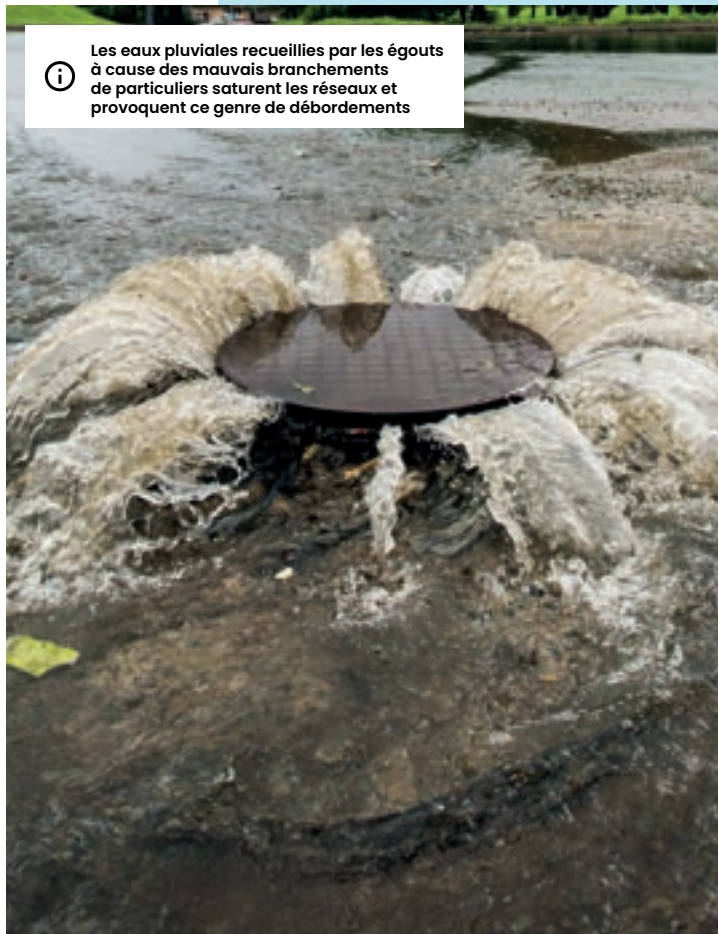
Sur les 109 bassins de retenue que compte le territoire, 16 sont surveillés et gérés à distance grâce à des dispositifs de détection. Cela permet de suivre le niveau de l'eau et d'agir, toujours à distance, sur les vannes selon les circonstances.

Les autres bassins, non équipés de tels dispositifs, ont besoin de l'intervention de techniciens pour actionner manuellement la vanne. Enfin, pour augmenter la rapidité et donc l'efficacité de ce processus, il est primordial d'anticiper les événements météorologiques. C'est la raison pour laquelle le SIAH dispose d'un système de prévision météorologique précis permettant de suivre les masses nuageuses.





Les eaux pluviales recueillies par les égouts à cause des mauvais branchements de particuliers saturent les réseaux et provoquent ce genre de débordements



## Ces facteurs qui augmentent le risque

Les inondations sont des risques naturels. Une part d'incertitude et d'aléatoire subsiste dans leur survenues malgré les dispositifs cités précédemment. Certains facteurs, toutefois, contribuent à les favoriser. C'est le cas, par exemple, de l'imperméabilisation des sols car bétonnés, asphaltés. Les eaux de pluie ne pouvant plus s'infiltrer, elles ruissellent vers les zones les plus basses et gagnent en vitesse. Ces eaux emportent tout sur leur passage, provoquant ainsi d'importants dégâts. Un sol nu, sans végétation augmente aussi le risque inondation. En effet, les végétaux constituent un premier obstacle aux ruissellements de l'eau et les racines, quant à elles, accroissent la perméabilité du sol et donc l'infiltration. Les mauvais branchements (voir notre article pages 5 et 6) par leur apport d'eaux pluviales dans les égouts, provoquent également des débordements sur la voirie.

**Dans le contexte actuel de changement climatique et de la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes qui en résulte, le SIAH maintient ses efforts pour faire évoluer et moderniser ses dispositifs de lutte contre les inondations.**

Dépollution  
des eaux usées



Une source  
de chaleur  
inépuisable !



Unité de méthanisation 

## ⚡ Energie

La station de dépollution du SIAH se charge du traitement des eaux usées des 35 communes situées sur les bassins versants du Croult et du Petit Rosne, ce qui représente environ l'équivalent de 300.000 habitants. En volume, nous parlons tout de même de plus d'1 million de litres d'eaux dépollués chaque jour.

La station, qui produit déjà du biogaz réinjecté dans le réseau public de gaz, est également productrice de chaleur. Ces calories sont prélevées directement des processus de traitement des eaux usées à l'aide d'une pompe à chaleur.

La ville de Garges-lès-Gonesse, limitrophe de la station de dépollution du SIAH, vient de lancer un plan pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté à 100% par des énergies renouvelables. Inédit en son genre, le système va combiner géothermie (62%), chaleur de la station de dépollution (35%) et utilisation de biogaz (3%).

L'ambition est, à terme, le chauffage de 9.300 logements. Les travaux de création du réseau de distribution de chaleur débiteront en 2023 pour être entièrement opérationnels en 2025. La centrale géothermale sera construite non loin de la station de dépollution (illustration ci-contre).



# Travaux en cours





## Travaux

### **Bouqueval : Juin – Juillet 2023**

Création d'un collecteur d'eaux usées et la réhabilitation de canalisation des eaux pluviales de l'impasse du Général Charles de Gaulle.

© Montant du chantier : 100 000 € HT

### **Villiers-le-Bel : Juin 2023**

Création d'un collecteur d'eaux usées rue Nouvelle.

© Montant du chantier : 240 000 € HT

### **Ezanville : En cours**

Réouverture du Petit Rosne le long du complexe sportif. 235 mètres de renaturation de rivières.

© Montant du chantier : 1 651 160 € HT

### **Le Thillay : Avril – Décembre 2023**

Réhabilitation de 1 500 mètres de canalisations d'eaux usées, situés rue des Ecoles et avenues des Glycines, Hoche, Henri Dunant, Violettes, Maréchal Bessières et du Château.

© Montant du chantier : 2 257 681,10 € HT

### **Sarcelles : Mars 2023**

Travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées rue Bellevue, sur une longueur de 205 mètres et création de 21 branchements. Un désamiantage sera également effectué sur le réseau déposé.

© Montant du chantier : 297 814 € HT

### **Goussainville : Juin – Août 2023**

Mise en place d'une passerelle de franchissement du Croult au niveau du bassin de retenue des Garennes, permettant la continuité pour la mise en place de chemins de randonnée.

© Montant du chantier : 48 929,40 € HT

### **Garges-lès-Gonesse : En cours**

Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Daniel Panquin et de la rue Maurice Bertaux. 390 mètres de canalisations d'eaux usées vont être remplacés et une extension du réseau des eaux pluviales est prévue sur une longueur totale de 170 mètres.

© Montant du chantier : 619 876,42 € HT



Les chantiers de réhabilitation s'inscrivent dans la politique patrimoniale de gestion des canalisations menée par le SIAH sur son périmètre de compétence, afin de limiter les impacts environnementaux et d'améliorer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques.



Syndicat Mixte  
pour l'Aménagement Hydraulique  
des vallées du Croult et du Petit Rosne

**Le service public  
de vos rivières**



Numéro :

**52** IDÉE  
**EAU**

**01 30 11 15 15**

[info@siah-croult.org](mailto:info@siah-croult.org)  
[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)  
[@SIAH\\_Croult](https://twitter.com/SIAH_Croult)

S.I.A.H. des vallées du Croult et du Petit Rosne  
Rue de l'Eau et des Enfants  
95500 Bonneuil-en-France

